

Compte rendu du Conseil Municipal

19 mars 2019

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric,
Mr MATHELIN Christophe, Mme MUGUET Angélique
Absent excusé : Mr TRUCHET Jean Pierre

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 février 2019

Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : contrat de partenariat avec la direction des finances concernant notamment les locaux vacants et convention avec un laboratoire pour analyse pour le restaurant scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

• MAISON BARBEYS

Madame le maire fait le point de l'avancée des travaux. Les travaux de démolition sur la partie habitation sont terminés. Sur la halle, il faut attendre l'intervention d'Enedis prévu en avril.

• COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET GENERAL

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du Budget général présenté par M. Laurent Bissuel, les membres présents votent à l'unanimité l'excédent de 120 594,67 € en fonctionnement et un déficit de 16 555,16 € en investissement s'expliquant par le fait que des subventions du département n'ont pas encore été versées. Le compte de gestion transmis par la trésorerie étant en concordance avec le compte administratif celui-ci est aussi approuvé à l'unanimité.

• AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018 DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal décide de reporter 50 594,67 € en section de fonctionnement et d'affecter 70 000 € en investissement.

• COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif du budget assainissement présentant un excédent de 5 922,63 € en fonctionnement et un excédent de 43 052,72 € en investissement, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux sections.

Le compte de gestion transmis par la trésorerie, en concordance avec le compte administratif, est également approuvé à l'unanimité.

• AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de reporter 5 922,63 € en section de fonctionnement.

• VOTE DU BUDGET GENERAL 2019

Après la présentation du budget 2019 par Madame le Maire, le Conseil Municipal a voté les crédits inscrits au budget à savoir :

- A l'unanimité la section de fonctionnement s'équilibrant à 304 807,33 € dégageant un virement de 28 270,21 € à la section d'investissement
- A l'unanimité la section d'investissement s'équilibrant à 554 274,48 €

Les principaux programmes d'investissement étant :

- la voirie
- la maison Barbeys

• VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Le budget d'assainissement, après avoir été présenté par Madame le Maire, est voté à l'unanimité.

La section de fonctionnement s'équilibre à 21 399,63 € et la section d'investissement à 55 288,07 €.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide d'attendre une prochaine réunion pour voter les subventions.

- **TAXES**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de trois taxes directes à savoir :

- Taxe d'habitation reste à 14,99 %
- Taxe foncière bâti reste à 14,95 %
- Taxe foncière non bâti reste à 38,99 %

- **CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LES FINANCES PUBLIQUES**

La DGFIP de la Loire propose un service pour aider la commission des impôts pour la mise à jour des bases locatives et faire un état des lieux des locaux. Le conseil municipal autorise madame le maire à signer ce contrat.

- **CONVENTION LABORATOIRE D'ANALYSE**

Suite à la réglementation dans les restaurants scolaires, les communes doivent avoir une convention avec un laboratoire extérieur afin d'avoir des contrôles inopinés plusieurs fois par an pour procéder à des analyses microbiologiques, contrôle de surface, eau... Plusieurs devis ont été demandés. Après présentation de ces derniers, c'est le laboratoire QUALTECH qui a été retenu à l'unanimité pour un montant de 241,20 € TTC annuel. Le conseil municipal autorise madame le maire à signer tous les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.